

Analyse du Compte Administratif 2022 – Budget Général

Section d'investissement – Recettes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230612-COMITE_06_12_04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Les recettes d'investissement sont constituées :

- Des opérations d'ordre pour 3 591 875 € (amortissement des immobilisations et avances sur travaux).
- De l'affectation des résultats 2021 à hauteur de 5 513 070 €.
- D'emprunts pour un total de 5 000 000 € (dont 1 million en report).
- D'opérations réimputées dans le cadre de la construction du quai de Rouxmesnil-Bouteilles pour 559 560 €, compensées en dépenses.
- De recettes d'investissement pour un montant de 262 527 € en report (principalement des subventions et co-financement des bassins d'eaux pluviales des plateformes de Montville et de Villers-Écalles)

Section d'investissement – Dépenses

Les dépenses d'équipement représentent 8 106 167 €, Reste-à-Réaliser inclus, et ont été réalisées à 80%.

Le recul de ce taux d'exécution par rapport aux années précédentes (96% en 2021) s'explique par la stricte application des principes d'utilisation des crédits de paiement dans le cadre de programmes pluriannuels. L'engagement s'effectuant sur l'autorisation de programme pluriannuelle, les crédits de paiement ne constituent qu'une limite de paiement. S'ils ne sont pas consommés dans l'exercice, ceux-ci ne font pas l'objet de reports de crédits mais doivent être réaffectés sur l'exercice suivant ou ultérieur par la délibération modifiant les AP-CP. C'est ainsi que 1 578 254 € prévus en 2022 et non consommés sortent du cadre des reports de crédits.

Les autorisations de programme ayant connu des mouvements en 2022 sont les suivantes :

- Défense incendie du centre de tri et de Vesta : études pour 19 406 € ; 547 629 € à réaffecter pour la réalisation des travaux.
- Interconnexion électrique entre l'UVE et le centre de tri : études pour 49 260 € ; 64 900 € à réaffecter selon le planning des travaux.
- Design Cléon : études pour 11 573 € ; 651 234 € à réaffecter pour la réalisation des travaux.
- Création des bassins de rétention des eaux de pluies des sites de Saint-Jean-du-Cardonnay, Montville et Villers-Écalles : travaux pour 1 256 615 € ; 60 490 € à réaffecter pour la réalisation des derniers travaux sur le site de Saint-Jean-du-Cardonnay.

- Aménagement du transport fluvial : études pour 7 000 € ; 193 000 € à réaffecter selon les besoins du programme.

Si ces crédits de paiement non-consommés avaient dû faire l'objet de reports de crédits, le taux de réalisation aurait été de 96%.

Les autres opérations les plus importantes de 2022 (dont RAR) sont les suivantes :

- 1 Acquisition de matériels, véhicules et engins pour le service Exploitation : notamment deux porteurs fonctionnant au biogaz commandés mi 2021 et réceptionnés fin 2022 (328k €), et une pelle électrique pour la nouvelle UTE (488k €) dont la livraison est attendue
Réalisé = 1 911 019 € dont 1 392 004 € de reports
- 2 Déplacement de l'UTE : travaux réceptionnés en août 2022.
Réalisé = 1 765 870 € dont 71 763 € de reports
- 3 Construction du quai de Rouxmesnil-Bouteilles : il s'agit là des ultimes levées de réserves.
Réalisé = 1 041 966 € dont 364 929 € de reports
- 4 Divers aménagements et gros entretiens des sites du SMEDAR :
Réalisé = 696 981 € dont 332 339 € en reports.
- 5 UVE : travaux pour le système de décolmatage des filtres à manches, 5 000 € d'études en report en lien avec la DREAL.
Réalisé = 420 961 € dont 280 425 € de reports
- 6 Centre de tri : travaux et équipement d'amélioration du process
Réalisé = 411 839 € dont 103 582 € en reports.
- 7 Informatique : logiciels et équipements informatiques
Réalisé = 222 903 € (dont 3 965 € en report).
- 8 Programme de sécurisation contre les risques cyber : 143 768 € en report
- 9 Aménagement du quai de Montville : Travaux pour 246 948 €
- 10 Mobilier et équipements divers : Acquisitions pour 9 738 € (dont 2 015 € en report).

Section de fonctionnement – Recettes

Le montant des recettes de fonctionnement est de 59 609 507,86 €, hors excédent antérieur reporté. Le taux de réalisation est de 96%. Au global, les recettes de fonctionnement sont inférieures de 2 229 373 € aux prévisions.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 013 – atténuation de charges (306 797 €)

Ce chapitre enregistre les remboursements par les assurances des rémunérations des agents en arrêts de travail. Le niveau de cette recette, en baisse d'environ 33 k € par rapport à 2021, reflète une certaine amélioration en termes d'absence de longue durée.

Chapitre 70 – Produits des services et ventes (51 964 926 €)

Sur ce chapitre l'écart par rapport aux prévisions budgétaires est de -3 015 527 € et se décline ainsi :

- Les recettes électriques (6 194 010 €) : elles sont inférieures de 3% (150 990 €) aux prévisions du fait d'un prix moyen annuel réel différent de la prévision mensuelle (baisse de la production sur les prix d'hiver compensé par une production plus forte sur les prix d'été moins élevés)
- Les recettes thermiques (1 682 368 €) : elles sont inférieures de 243 631 € aux prévisions du fait de sous-tirage en baisse, en raison de la baisse de la consommation liée à la recherche d'économies d'énergies par les ménages, entraînant une commercialisation inférieure de près de 10 000 MWh par rapport aux prévisions budgétaires.
- Les recettes de redevances (38 577 599 €), inférieures de 1 675 254 € par rapport aux prévisions.

L'évolution des redevances est principalement portée par une baisse des tonnages pour la quasi intégralité des déchets, dont les trois principaux :

- o Incinérables : - 7 184 tonnes, soit - 713 375 €
- o Non incinérables : - 6 648 tonnes, soit - 1 029 275 €
- o Déchets verts : - 5 630 tonnes, - 459 231 €

Ces baisses sont en partie compensées par des recettes plus fortes que prévues pour les prestations (+ 325 180 € pour les transports par camion grue et les ouvertures de sites hors jour ouvré) et les pénalités (+ 203 804 €).

- Les ventes de matériaux (5 088 758 €) inférieures de 863 842 € par rapport aux prévisions. Les cours des métaux ont bénéficié d'un rebond des cours sur la fin de l'année 2021 avec un point exceptionnellement haut au printemps 2022 suivi d'une normalisation à la baisse. Les plastiques, papiers et cartons ont connus leurs points haut durant l'été, suivi eux aussi d'une baisse des cours.
- Des recettes diverses pour le solde (422 191 €) : garantie de capacité, remboursement de frais par Valenseine. Elles sont inférieures de 81 809 € aux prévisions.

Chapitre 74 – dotations et participations (5 713 616 €)

Ce chapitre enregistre les soutiens des Eco-organismes (Citéo, Eco-Folio, Eco-Mobilier, Eco-DDS, OCAD3E).

Le montant des soutiens reçus au titre de l'année 2022 est supérieur de 178 986 € aux prévisions budgétaires. Les soutiens Eco-Mobilier ont notamment enregistré 106 k € supplémentaires au titre de l'année 2021. Les soutiens CITEO ont connus une hausse de 90 k € pour la même année.

Chapitre 75 – Produits de gestion courante (138 095 €)

Il s'agit de la quote-part salariale des chèques déjeuners.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels (1 040 276 €)

Ce chapitre enregistre les recettes issues des remboursements de sinistres par les assurances, les cessions d'immobilisations, les reversements de TVA et autres reversements exceptionnels (remboursement fiscalité).

Chapitre 042 – Amortissement des subventions et reprises sur provisions (445 798 €)

Le montant des réalisations est conforme aux prévisions.

Face à un contexte favorable, avant la guerre en Ukraine, le SMEDAR avait réduit sa provision pour risque relatif à l'emprunt structuré. Depuis cette provision a été revue à la hausse.

Excédent antérieur reporté

Le montant de l'excédent reporté au budget 2022 est de 3 068 868 €.

Ce montant ajouté aux recettes 2022 porte le montant des recettes de fonctionnement à **62 678 376 €**.

Section de fonctionnement – Dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 55 288 433.54 €, avec un taux de réalisation de 85%. Il est à noter que ce chiffre monte à 96% si les crédits liés à l'autofinancement sont retirés (ligne 023).

La différence entre les recettes (excédent 2021 inclus) et les dépenses s'établit à **7 389 943 €**.

Au global, les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 2 571 411 € aux prévisions (hors virement à la section d'investissement).

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement sont composées de :

Chapitre 023 – Autofinancement

L'autofinancement prévisionnel inscrit au budget s'élève à 7 047 905 €. Cette somme a vocation à être affectée à la couverture des dépenses d'investissement. Suite à l'exécution du budget en investissement et aux reports, le montant de l'autofinancement nécessaire s'élève à 5 568 942 €, soit un surplus d'autofinancement de 1 478 963 €. Cet écart est consécutif au non report des crédits de paiements non consommés en 2022.

Chapitre 011 – Charges à caractère général (36 650 287 €)

Le montant des dépenses du chapitre 011 est inférieur de 2 550 902 € aux prévisions et son taux de réalisation est de 93%.

En ce qui concerne le Marché d'exploitation – année 5 - Après une période de stabilité dans les prix (indice de révision très stables) qui a permis d'atténuer les effets d'une très forte augmentation des tonnages traités en 2020 et 2021, les indices de révision ont très fortement progressé en 2022 (en moyenne +28% par rapport à v0, et +12% par rapport à 2021) conduisant à une augmentation à périmètre équivalent de +4 M€ par rapport à v0, et +2M€ par rapport à 2021 dans un contexte de tonnages sensiblement en baisse (-5%).

Montant 2018 = 16,1 M€ (15,7M€ en 2017)

Montant 2019 = 17,7 M€ (hors intéressement, avec cendres et Réfiom) 323 579 t

Montant 2020 = 17,7 M€ (hors intéressement, avec cendres et Réfiom) 333 707 t

Montant 2021 = 19,1 M€ (hors intéressement, avec cendres et Réfiom) 332 714 t

Montant 2022 = 21,3 M€ (hors intéressement, avec cendres et Réfiom) 317 143 t

La hausse des crédits affectés à l'UVE est atténuée en 2022 par la forte baisse du montant de l'intéressement. En 2021, l'intéressement 2020 versé s'est monté à 1M€, en 2022, l'intéressement 2021 versé a été négatif (-126k€)

Chapitre 012 – Charges de personnel (12 028 030 €)

Les dépenses de personnel sont réalisées à pratiquement 100 % et laissent disponible un montant de 38 k€, consécutif à une prévision juste des évolutions des dépenses durant l'année, évolution portée principalement par un reclassement des catégorie C et une revalorisation du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (1 649 661 €)

La totalité des crédits a été utilisée. Les versements aux collectivités sont le reflet des ventes enregistrées en recettes de fonctionnement et sont dépendantes de l'activité du SMEDAR.

Chapitre 66 – Charges financières (1 707 302 €)

Les dépenses liées au remboursement des intérêts des emprunts ont été réalisées à 100 %, l'enveloppe budgétaire a été revue en cours d'année pour prendre en compte le passage en phase dégradée de l'emprunt structuré (+185k €).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (5 380 €)

Il s'agit de divers remboursements, dont majoritairement celui des tickets restaurants non consommés.

Chapitre 042 – Amortissement des immobilisations et opérations de cession d'immobilisation (3 247 773 €)

La totalité des crédits a été utilisée.

Résultats d'exécution du budget 2022

En section de fonctionnement, le résultat de clôture à fin 2022 donne un montant d'excédent de 7 389 943 €.

En section d'investissement, l'exécution du budget 2022 donne un déficit de clôture de **5 568 942 €** (restes-à-réaliser inclus).

Dans le cadre d'une affectation des résultats, les crédits disponibles pour les dépenses nouvelles s'élèveraient à 1 821 001 €.

CONCLUSION

L'année 2022 a vu l'ouverture de la nouvelle Unité de Traitement des Encombrants sur le site de VESTA, améliorant ainsi la réception et le tri des déchets non incinérables.

Après la crise du COVID, le conflit en Ukraine a profondément marqué les finances du SMEDAR. Celles-ci ont bénéficiées d'une nouvelle hausse des recettes de ventes des matériaux, avant qu'elle ne s'essouffle en fin d'année.

Parallèlement, le SMEDAR subit la hausse généralisée des indices de révision des marchés publics ainsi que les indices bancaires, notamment pour l'emprunt structuré.

La hausse des prix de l'électricité pèse sur les dépenses de fonctionnement sans avoir de répercussion immédiate sur les recettes. En effet, la production d'électricité de l'UVE étant vendue l'année précédente, le SMEDAR n'a pas profité de ces fortes hausses sur son exercice 2022.

Cette conjoncture accentue l'effet ciseaux sur les finances du SMEDAR, augmentant les charges d'une façon plus importante que les ressources.

L'autofinancement du SMEDAR s'en trouve ainsi fortement contraint. S'il s'affiche à hauteur de 1 821 001 € en clôture d'exercice, il est majoritairement porté par les crédits de paiement non consommés en 2022 (1 578 254 €) et devant faire l'objet d'une reprogrammation en 2023.

Tous ces points laissent augurer un exercice 2023 sous fortes tensions mais constituant un point de bascule grâce à l'extinction d'une partie de la dette et l'augmentation du produit des recettes électriques en 2024.